



Grant Thornton

L'instinct de la croissance™



Sénégal 2018

# Objectifs de croissance et Orientations budgétaires





Grant Thornton

L'instinct de la croissance™



Audit



Tax



Advisory



Accountant

# Un acteur majeur pour libérer votre potentiel de croissance

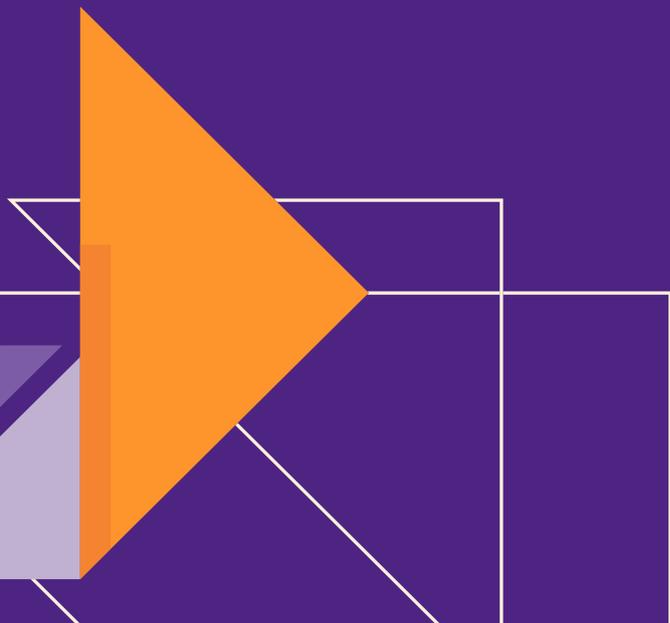


Join us and Growing Together

[www.grantthornton.sn](http://www.grantthornton.sn)

## Sommaire

Avant-propos	4
<b>Plan Sénégal Emergent (PSE)</b>	5
<b>Contexte économique et financier en 2017</b>	7
<b>Indicateurs économiques clés : Quelques enseignements</b>	9
Exécution du Budget 2017	11
Environnement des affaires et Compétitivité	13
Fiscalité	16
Gouvernance et développement humain	18
Services financiers	20
Energie	23
Agriculture et agrobusiness	26
Tourisme	28
Emploi et Formation Professionnelle	30
Compact Millenium Challenge Account	33
<b>Budget 2018</b>	36



# Avant-propos

Le Sénégal a connu en 2017 une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) estimée à 6.8%, du même ordre que celle enregistrée en 2016. Comme nous le soulignons dans notre précédente édition, l'économie du Sénégal continue de s'inscrire dans un nouveau sentier, conforme aux perspectives du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Récemment, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a procédé, dans le cadre de la modernisation des comptes nationaux, à une actualisation du PIB, avec un changement d'année de base en passant de 1999 à 2014. Ces travaux ont débouché sur une réévaluation significative du PIB en valeur.

Avec la prise en compte de cette importante modification, le ratio du stock de la dette initialement calculé à 61.1% du PIB dans le projet de loi de finances 2018, a fait l'objet d'une révision à 45.2% du PIB, contre 46.5% en 2017.

Un tel résultat permet d'écarter, à court terme, la conclusion d'un surendettement du pays, en référence au plafond de 70%, fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA. Pour rappel, ce plafond a fait l'objet d'une confirmation en début 2015 lors de l'actualisation des critères de convergence. En outre, Grant Thornton observe que l'agence Standards & Poors (S&P) a récemment décidé de maintenir la note B+/B à la dette souveraine du Sénégal, avec perspective stable. Cette note se situe juste en dessous de la qualité moyenne inférieure, mais offre l'opportunité d'aller sur le marché pour des taux relativement acceptables.

Cependant, l'amélioration du profil du ratio de la dette ne dissipe pas le scepticisme affiché par la plupart des parties prenantes. En effet, Grant Thornton observe que pour la gestion budgétaire 2018, le service de la dette publique a été projeté à 839.8 milliards FCFA, soit le premier poste de dépenses de l'Etat ; une telle charge absorbera plus de 36% des recettes ordinaires prévues, avec un impact significatif sur la trésorerie publique.

En outre, le budget 2018 prévoit un nouvel emprunt de près de 640 milliards FCFA, du même ordre que l'Eurobond de 2017. Pour rappel, ce dernier était de 1.1 milliard \$ (660 milliards FCFA), avec une maturité 16 ans et un pricing de 6.25%. La mobilisation de ce nouvel emprunt aura pour conséquence de maintenir le service de la dette à des niveaux élevés dans les années à venir.

Certes, les besoins en investissements appellent à recourir à l'emprunt. Cependant, Grant Thornton rappelle que certains partenaires techniques et financiers avaient déjà attiré l'attention que le ratio de 70% ne devrait pas être vu comme un niveau optimal à atteindre.

Il est donc important pour le gouvernement de faire preuve de prudence, d'autant que le pays n'est pas à l'abri de l'irruption de facteurs exogènes défavorables qui pourraient avoir un effet perturbateur sur les équilibres économiques et financiers du pays.

L'ensemble de nos publications est disponible et téléchargeable sur le site : [www.grantthornton.sn](http://www.grantthornton.sn)

# Plan Sénégal Emergent

Conformément aux prévisions, l'économie du Sénégal continue d'emprunter le sentier d'une croissance forte. Ainsi, le PIB en volume devrait progresser de 6.8% en 2017, après une croissance de 6.5% en 2016. Si toutes les estimations sont confirmées, le taux de croissance moyen du PIB sur la période 2014/2018 sera de 6.2 %, en dessous toutefois de l'objectif de 7.1%, visé par le PSE, dont quelque treize (13) projets phares sur les vingt-sept (27) qu'il compte, ont été lancés.

Cependant, le FMI souligne que la forte croissance enregistrée ces dernières années par la plupart des pays africains, reste tributaire des dépenses publiques, souvent au prix d'un alourdissement de la dette, avec une contribution du secteur privé en dessous des attentes.

En effet, selon les informations disponibles, les investissements directs étrangers (IDE) restent modestes au Sénégal, atteignant un volume estimé à 242 milliards FCFA en 2016, soit près de 2.1% du PIB. Un tel résultat est largement en dessous de l'objectif des 6 à 8% recherché pour promouvoir la recherche-développement, le transfert et la diffusion des technologies. Aussi est-il important pour le pays d'accélérer le rythme des réformes pour améliorer l'environnement des affaires et attirer davantage d'investissements privés. Mobiliser davantage d'IDE constitue un défi majeur pour assurer les conditions de succès du PSE.

En outre, il est crucial de créer les conditions de partenariats renforcés entre investisseurs étrangers et le secteur privé national en vue d'offrir au pays de nouvelles opportunités de créer des moteurs d'exportation. Pour cela, des progrès significatifs devront être faits pour renforcer la capacité des PME à accéder au crédit, et à promouvoir la transition du secteur informel vers le secteur moderne.

A ce titre, il est utile de rappeler que l'Etat a mis en place des programmes d'encadrement des PME, à travers l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) et le Bureau de Mise à Niveau (BMN). Ces programmes comportent plusieurs volets, notamment la création d'entreprises, la formalisation, la compétitivité, l'appui aux services non financiers et enfin la facilitation d'accès aux services financiers.

Grant Thornton note que le nombre total des PME ayant bénéficié d'un encadrement de l'ADEPME et du Bureau de Mise à Niveau a été de 439 en 2016, bien inférieur à la cible globale de 730. Grant Thornton observe aussi que 129 PME sur un objectif de 300 ont été labélisées en vue d'un accès facilité au financement.

Par ailleurs, Grant Thornton relève que pour la période triennale 2018/2020, l'Etat a prévu les montants suivants en soutien au secteur privé et aux PME :

- (i) un montant de 2.5 milliards FCFA au Fonds d'appui à la mise à niveau ;
- (ii) une allocation de 1.6 milliard FCFA en appui à l'ADEPME ;
- (iii) une enveloppe de 7 milliards FCFA au profit du Fonds d'Appui à la Promotion de la Petite et Moyenne Industrie ; et
- (iv) une allocation de 6.5 milliards FCFA en faveur du Projet d'Appui à la Direction Générale du Secteur Privé et de la Compétitivité.

Beaucoup d'acteurs consultés considèrent ces montants comme relativement modestes, au regard de la place que doivent occuper les entreprises nationales, notamment les PME dans la transformation structurelle de l'économie.

Grant Thornton relève par contre qu'un montant global de 33 milliards FCFA est prévu dans le budget 2018 au profit de plusieurs fonds d'appui à l'entrepreneuriat, dont l'exécution se fera en dehors d'institutions telles que l'ADEPME. Il s'agit des fonds suivants :

- (i) le Fonds national pour l'entrepreneuriat rapide, qui bénéficie d'une allocation de trente (30) milliards FCFA ;
- (ii) le Fonds national de crédit pour les femmes doté d'un (1) milliard FCFA;
- (iii) le Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin doté d'un (1) milliard FCFA; et
- (iv) le Fonds d'impulsion à la microfinance, qui bénéficie d'une allocation d'un (1) milliard FCFA.

Face à la prolifération des structures d'appui, Grant Thornton note que des progrès devront être réalisés pour parvenir à la mise en place de la «Maison de l'Entreprise», une mesure prévue dans le Mémoire sur les politiques économiques et financières 2015/2018. Une telle réforme devrait permettre de rationaliser et d'améliorer la coordination des différents organismes de soutien aux PME.

## PRINCIPAUX INDICATEURS DU SOUS-SECTEUR PME

Indicateurs	Réalizations		Cibles
	2016	2016	2016
Nombre de PME encadrées par l'ADEPME	403		700
Nombre de PME encadrées par le BMN	36		30
Nombre de PME ayant obtenu le label ADEPME	129		300

Source : Revue sectorielle du MCSI PME, Mars 2017

# Contexte économique et financier en 2017

**A**vec une progression de 6,8% du PIB, le Sénégal figure dans le peloton de tête des pays africains ayant les taux de croissance les plus élevés. Tous les macro-secteurs de l'économie ont contribué, à des degrés divers, à un tel résultat.

Pour le secteur primaire, la progression serait relativement forte de 7.4%, en dépit d'un léger retrait par rapport à 2016 (7.9%). L'on note le bon comportement du sous-secteur agricole qui afficherait une croissance forte de 10.4%, reflétant les résultats de la mise en œuvre du Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture (PRACAS). Quant au sous-secteur de l'élevage, il est en hausse de 5.9%, dans la tendance de 2016. Dans ce cadre, le gouvernement fonde beaucoup d'espoir sur les programmes d'insémination artificielle pour améliorer la race bovine et accroître substantiellement la production de lait. Pour le sous-secteur de la pêche, il connaîtrait une croissance faible, de 0.3%, en retrait significatif par rapport au bon résultat de 12.5% enregistré un an auparavant. Enfin, le sous-secteur des industries extractives accuserait une progression modeste de 3.1%, en comparaison au bond de 33.7% en 2016, qui s'explique en grande partie par un effort de rattrapage.

Pour le secteur secondaire, la progression attendue serait de 5.9%, en dessous de la croissance globale du PIB. Une telle performance serait portée par le dynamisme affiché par certains sous-secteurs dont l'agro-alimentaire, les matériaux de construction, les activités de raffinage et le BTP. A l'inverse, d'autres sous-secteurs auraient marqué le pas, notamment la fabrication des produits chimiques, en raison d'un ralentissement observé dans les activités des Industries Chimiques du Sénégal (ICS). En outre, la branche relative à la fabrication des savons, parfums et détergents devrait marquer un fléchissement, de même que les activités de fabrication de produits métallurgiques de base et des matériaux d'ouvrage en métal.

Pour le secteur tertiaire, une croissance de 6.7% est attendue, contre 6.6% en 2016. Cette tendance serait portée par plusieurs activités dont les plus dynamiques sont le transport, les services d'hébergement et de restauration, les services financiers et les activités immobilières. Globalement, la contribution dudit secteur à la croissance du PIB devrait atteindre 3.2%, du même niveau qu'en 2016.

Concernant les emplois du PIB, l'on note que la demande intérieure devrait accuser une croissance en volume de 7.1%, sous la poussée de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et de la consommation finale. Quant à la demande extérieure, il est attendu une progression en termes réels de 8% des exportations et de 7.6% des importations.

Concernant l'inflation, l'indice des prix à la consommation aurait connu une évolution modérée avec une progression de 2% comparée à 2.1% en 2016.

Concernant les emplois du PIB, l'on note que la demande intérieure devrait accuser une croissance en volume de 7.1%, sous la poussée de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et de la consommation finale. Quant à la demande extérieure, il est attendu une progression en termes réels de 8% des exportations et de 7.6% des importations.

Concernant l'inflation, l'indice des prix à la consommation aurait connu une évolution modérée avec une progression de 2% comparée à 2.1% en 2016.

## INDICATEURS CLES

Indicateurs	2015	2017	2018 (projection)
Taux de croissance du PIB	6.7	6.8	7.0
Taux d'inflation (prix à la consommation)	3.5	3.6	3.8
Déficit budgétaire (dons inclus) : % du PIB	0.9	2.2	2.2
Encours de la dette publique (%)	4.2	3.7	3.0
	60.6	61.1	59.9

Source : FMI, perspectives régionales Octobre 2017

## PIB DE 2017 EN VALEUR: 12504.7 MILLIARDS FCFA

Secteur	valeur
Secteur primaire	2261.9 milliards
Secteur secondaire	2378.7 milliards
Secteur tertiaire	5893.0 milliards
Services de l'administration	654 milliards
Taxes sur biens et services	1317.0 milliards

Source : DPEE

## EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE

	2015	2016	2017
Primaire	15%	7.9%	7.4%
Secondaire	3.5	3.6	3.8
Tertiaire	0.9	2.2	2.2
Taxes sur biens et services	4.2	3.7	3.0
PIB	6.3%	6.5%	6.8%

Source : DPEE

### CROISSANCE ECONOMIQUE EN ZONE UEMOA (taux de croissance du PIB réel)

Pays	Année	2016	2017	2018 (projection)
Bénin		4.0	5.4	6.0
Burkina Faso		5.9	6.4	6.5
Cote d'Ivoire		7.2	8.2	7.4
Guinée Bissau		5.1	5.0	5.0
Mali		5.8	5.3	5.0
Niger		4.6	3.7	5.2
Sénégal		6.7	6.8	7.0
Togo		5.0	5.0	5.3

Source : FMI, perspectives régionales Octobre 2017

### EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT

Indicateurs	2016	2017	2018 (projection)
Sénégal	26.9	27.1	27.5
Côte d'Ivoire	19.6	19.4	20.1
UEMOA	22.1	23.1	23.2

Source : FMI, perspectives régionales Octobre 2017

### EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES BIENS ET SERVICES (% DU PIB)

Indicateurs	2016	2017	2018 (projection)
Sénégal	27.2	27.4	26.8
Cote d'Ivoire	31.8	29.8	28.5
UEMOA	26.7	26.0	25.4

Source : FMI, perspectives régionales Octobre 2017

# Exécution du budget 2017

**S**elon les autorités, l'exécution du budget 2017 s'est inscrite dans la mise en œuvre du PSE, tout en traduisant les orientations de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), soutenu par le Fonds Monétaire International. L'exécution budgétaire sur les onze (11) premiers mois de l'année 2017 s'est soldée par un déficit de 548.1 milliards FCFA. Pour rappel, le déficit budgétaire projeté pour fin décembre 2017 s'établit à 349 milliards FCFA. Comparativement à l'année 2016, l'on note un léger repli du niveau des ressources et une progression des dépenses.

Les ressources sont composées de recettes budgétaires pour 1709.5 milliards FCFA, de ressources du Fonds de Soutien à l'Energie (FSE) pour 23.7 milliards FCFA ainsi que de dons pour un montant estimé à 198.9 milliards FCFA. La relative baisse des ressources s'explique, d'une part, par le recouvrement en 2016, à titre exceptionnel et temporaire de la licence 4G et le Swap, et d'autre part, par la faible progression des recettes budgétaires. Ces dernières ont connu un glissement de 3.4% seulement, sous l'impulsion des recettes fiscales.

A cet égard, l'on observe deux évolutions opposées, avec notamment une bonne tenue de la TVA, des droits de douane et de l'Impôt sur les sociétés (IS), en contraste avec la baisse des ressources du Fonds de Sécurisation des Importations des Produits Pétroliers (FSIPP) et la progression quasi nulle de l'Impôt sur le revenu (IR). En effet, la TVA globale recouvrée a atteint 593 milliards FCFA, soit un glissement annuel de 7.8%, alors que les recettes collectées au titre de l'IS se sont établies à 184 milliards FCFA, affichant une progression de 13.6%.

L'on notera en outre, que les nouvelles taxes créées un an plus tôt, notamment la Contribution au Développement Economique (CODEC) et la taxe sur le ciment ont globalement rapporté un montant de 23 milliards FCFA au cours de la période sous revue. En revanche, l'on a observé une chute drastique des recouvrements au profit du FSIPP. Ces derniers ont atteint 20.4 milliards FCFA en fin novembre 2017, comparativement au montant de 95.5 milliards FCFA collecté un an auparavant. Un tel recul s'explique par la remontée des cours mondiaux des produits pétroliers, en l'absence d'un ajustement des prix intérieurs. Concernant l'impôt sur le revenu, il affiche une progression de 0.3%, pour atteindre 273.8 milliards FCFA à fin novembre 2017.

Pour leur part, les dépenses totales et prêts nets ont atteint un montant de 2480.1 milliards FCFA, en hausse de 139.2 milliards FCFA, ou 5.9 %, en glissement annuel. Cette situation traduit une progression des dépenses en capital, de la masse salariale et des charges d'intérêts de la dette publique. Les dépenses en capital sont estimées quant à elles, à 1026 milliards FCFA, en hausse de 4.6%.

Concernant les dépenses courantes, Grant Thornton relève que la masse salariale a été exécutée à hauteur de 556.1 milliards FCFA pour des crédits ouverts de 586 milliards FCFA, ce qui laisse entrevoir un dépassement de l'objectif à fin décembre 2017. En outre, les charges d'intérêt sur la dette ont été payées pour 219.2 milliards FCFA, soit un bond de 36.5 % par rapport à la même période, un an plus tôt. Enfin, les autres dépenses courantes ont fait l'objet d'une compression, en atteignant 678.2 milliards FCFA contre 680.2 milliards FCFA un an auparavant.

# Environnement des affaires et Compétitivité

Les réformes de l'environnement des affaires occupent une position importante dans les fondamentaux de la stratégie nationale d'émergence. Ainsi, quelque treize (13) réformes phares du PSE ont été lancées sur un total de dix-sept (17). Pour rappel, les différentes réformes envisagées visent à lever les contraintes au développement de l'entreprise, à améliorer la productivité des facteurs, à renforcer la qualité des services de l'administration, et à attirer l'investissement privé à fort impact social. Dans ce cadre, le PREAC 2015/2018 vise à accélérer le rythme des réformes pour faire intégrer le Sénégal dans le Top 100 du Doing Business (DB) et dans le Top 70 de la compétitivité mondiale.

Les enquêtes d'opinion des entreprises conduites mensuellement par la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) ont montré, qu'au cours des onze (11) premiers mois de 2017, que le climat des affaires au Sénégal était globalement bien orienté. Toutefois, ces enquêtes ont pointé du doigt certaines contraintes qui n'ont pas manqué d'affecter la conjoncture, notamment :

- (i) les difficultés de recouvrement des créances particulièrement dans le sous-secteur des BTP ainsi que chez les prestataires de services ;
- (ii) la concurrence jugée déloyale ; et
- (iii) l'accès au foncier pour le BTP.

Quant au rapport Doing Business (DB) 2018, il a classé le Sénégal à la 140<sup>e</sup> place sur 190 pays. Le pays a ainsi gagné sept (7) places par rapport au classement de l'année précédente. Pour rappel, le Sénégal avait déjà gagné six (6) places dans le DB 2017. Au total, le pays a progressé sensiblement, avec un score passant de 50.68/100 dans le DB 2017 à 53.06/100 dans le DB 2018.

Le rapport DB 2018 a fait ressortir les récentes réformes du Sénégal dans les domaines suivants :

- (i) la réduction des frais d'actes notariés relatifs à la création d'entreprises ;
- (ii) un meilleur suivi des délestages d'électricité ;
- (iii) une réduction des coûts et du temps d'enregistrement des titres de propriétés ;
- (iv) l'introduction dans le code général des impôts des mesures visant à limiter les délais de traitement des remboursements de la TVA ; et
- (v) l'introduction de règles qui réduisent le temps nécessaire à la résolution des contentieux commerciaux.

Dans cette même tendance, le rapport du Forum Mondial sur la compétitivité 2017/2018 a classé le Sénégal à la 106<sup>e</sup> place sur 137. Le pays a gagné six (6) places par rapport à son classement de 2016/2017. En outre, Il a été noté que le Sénégal fait partie d'un nombre limité de quatre (4) pays qui ont amélioré leur compétitivité pendant cinq années consécutives.

Grant Thornton note que la 13<sup>ème</sup> session du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) a recommandé l'actualisation du Programme de Réformes du Climat des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) et l'adoption d'une feuille de route pour l'année 2018 afin de poursuivre les efforts du Sénégal dans la remontée dans les classements internationaux.

## ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES & COMPETITIVITE

	Rang Mondial			Rang Africain		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Doing Business (Banque Mondiale)	140/190	147	153	21 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>
Compétitivité (Forum Mondial)	le 6 <sup>e</sup> /137	110 <sup>e</sup> /140	112 <sup>e</sup> /148	11 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>

Source : Rapport Doing Business 2018 - Rapport Forum Mondial 2017 – 2018

### Sénégal : Distance à la frontière<sup>1</sup>

Indicateurs	Score (/100)
Création d'entreprises	89.70
Obtention de permis de construire	59.40
Raccordement à l'électricité	60.76
Transfert de Propriété	55.41
Obtention de prêts	30
Protection investisseurs minoritaires	41.67
Paiements d'impôts et taxes	40.79
Commerce Transfrontalier	60.85
Exécution des contrats	48.15
Règlement de l'insolvabilité	44.12

Source : Banque Mondiale Doing Business 2018

<sup>1</sup> La distance à la frontière détermine l'écart entre les performances du pays et la mesure des meilleures pratiques, à travers 41 indicateurs utilisés pour l'évaluation des 10 thèmes qui composent le Doing Business de la Banque Mondiale.

# Fiscalité

L'année 2017 a été marquée par la mise en application de deux (2) conventions fiscales de non double imposition signées par le Sénégal avec d'une part le Royaume Uni et d'autre part le Portugal, avec un taux d'imposition de 10%, soit la moitié du taux effectif de droit commun.

Ces deux (2) conventions viennent enrichir le dispositif fiscal qui comptait déjà onze (11) accords bilatéraux de non double imposition en vigueur et en application effective signés avec la Belgique, le Canada, la France, l'Italie, le Maroc, l'Île Maurice, la Mauritanie, la Norvège, le Qatar, la Tunisie, l'Espagne et enfin un accord multilatéral de non-imposition signé avec les pays membres de l'UEMOA (règlement 08/2008/CM/UEMOA).

Il est aussi attendu la mise en application des mesures précisant le formalisme à respecter dans le cadre de la généralisation du bénéfice du crédit d'impôt pour investissement, à tous les contribuables agréés ou non au Code des Investissements mais qui remplissent les conditions pour en bénéficier, ainsi que les modalités d'application de la réforme annoncée sur la patente pour les usines et établissements industriels. Le cumul de ces mesures contribuera à rendre le dispositif fiscal sénégalais beaucoup plus attrayant pour les investisseurs étrangers et permettra d'améliorer les recettes fiscales qui restent toujours supportées par une faible portion de contribuables.

En effet, le taux de pression fiscale au Sénégal serait de l'ordre de 15.2%, en 2017, en dessous du seuil communautaire UEMOA de 20%, alors que le taux d'imposition demeure très élevé. Ce dernier constitue avec la réglementation fiscale en vigueur, des contraintes majeures à la compétitivité, selon le Rapport Mondial 2017/2018 sur la compétitivité. Un tel diagnostic est confirmé par le rapport Paying Taxes 2018 de PwC et de la Banque Mondiale, qui informe que le taux de taxation au Sénégal est de 45.1%, plaçant ainsi le pays au rang de 178<sup>e</sup> sur 190 pays. En outre le même rapport établit à cinquante huit (58) le nombre de paiements des impôts.

Entités	Taux de Taxation	Nombre de Paiements d'Impôts et Taxes
Entreprises	16.2	3
Salariés	23.6	36
Autres	5.3	19
<b>Total</b>	<b>45.1</b>	<b>58</b>

Source : PwC Paying Taxes 2018

Le gouvernement a identifié les voies et moyens susceptibles d'améliorer le recouvrement des impôts et taxes. A cet égard, il convient de rappeler les actions prévues dans le cadre de l'ISPE visant le renforcement de la politique fiscale et des régies financières. Pour renforcer les recettes, les autorités se sont engagées à rapatrier dans le budget, les impôts, droits et taxes, redevances et contributions qui ne sont pas prélevés au profit du budget de l'Etat et qui frappent des opérations dans des secteurs tels que les mines et les télécommunications.

En outre, le gouvernement a développé une nouvelle version de E-tax, qui permet au contribuable une automatisation de tout le processus de déclaration et de paiement de ses impôts et taxes et qui améliore les échanges entre les différents acteurs (administration fiscale, banques, Trésor public). Ainsi, suivant la décision n° 06385 MEFP/DGID du 20 avril 2017, l'usage des télé-procédures est rendu obligatoire pour les contribuables relevant du service en charge des grandes entreprises. La mise en œuvre de cette mesure est effective depuis le mois de novembre 2017. Compte tenu de son caractère obligatoire pour les grandes entreprises, la nouvelle plateforme sera désormais utilisée par près de 900 contribuables.

Par ailleurs, trois (3) projets informatiques prioritaires ont été retenus pour donner suite au Hackathon organisé en 2016 au profit de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID). Il s'agira :

- (i) du projet dénommé «Mon espace perso» au plus tard en avril 2018, pour améliorer la qualité des données et servir de plateforme d'échanges permanents entre la DGID et le contribuable,
- (ii) du projet M-Tax (utilisation du mobile pour déclarer et payer des impôts).
- (iii) du projet de numérisation des données physiques.

La plupart des modules des projets devrait être fonctionnelle avant fin décembre 2018.

Grant Thornton note que le gouvernement est aussi engagé dans la poursuite et l'approfondissement des mesures de rationalisation des dépenses fiscales. Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (MEFP) a élaboré un plan d'actions avec des mesures spécifiques de réduction significative des manques à gagner. Aussi, toute facilité fiscale accordée par l'Etat du Sénégal, dont le bien fondé ne se justifie pas par les textes qui la sous-tendent, sera proposée à la suppression en vue d'un retour au droit commun.

# Gouvernance et Développement humain

L'indice 2017 Mo Ibrahim de la Gouvernance a placé le Sénégal à la 10<sup>e</sup> place en Afrique avec un score de 61.6/100. Il se décompose en quatre (4) grandes catégories suivantes :

- Sécurité et Etat de Droit : **65.2%**
- Participation et Droits humains : **70.18%**
- Opportunités économiques : **54.9%**
- Développement humain : **58 %**

Globalement, le score du Sénégal affiche une légère hausse par rapport à celui de 2016. En examinant ces résultats ci-dessus, il ressort que les meilleures scores se rapportent aux catégories «Sécurité-Etat de Droit» et «Participation et Droits humains» qui se rattachent à l'Axe III du PSE. Grant Thornton observe en revanche que le score le plus modeste est attribué à la catégorie «Opportunités économiques» qui se rattacherait à l'AXE I qui constitue le domaine phare du PSE. Concernant le développement humain qui constitue la catégorie à rattacher à l'AXE II du PSE, le pays se classe au 21<sup>e</sup> rang, ce qui s'explique dans une large mesure par le score très modeste du secteur éducation (42%).

En matière de lutte contre la corruption, le Sénégal se classe au 7<sup>e</sup> rang sur 50 pays africains et occupe la 64<sup>e</sup> place sur 176 pays au plan mondial. Dans le même ordre d'idées, Grant Thornton observe que le score obtenu en 2016 par le Sénégal à partir des données de la Banque Mondiale et de Brookings est de 0.78, supérieur au score de 0.0, en dessous duquel un pays est considéré comme corrompu. Pour rappel, un score négatif conduit à l'inéligibilité au programme du Millenium Challenge Account (MCA).

Grant Thornton note cependant que certains acteurs impliqués dans la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption n'ont pas manqué d'exprimer leurs préoccupations sur les performances de l'Office National contre la Fraude et la Corruption (OFNAC). En effet, ils considèrent globalement que ladite institution fait preuve d'un certain immobilisme et déplorent particulièrement le retard accusé dans la publication de son rapport annuel.

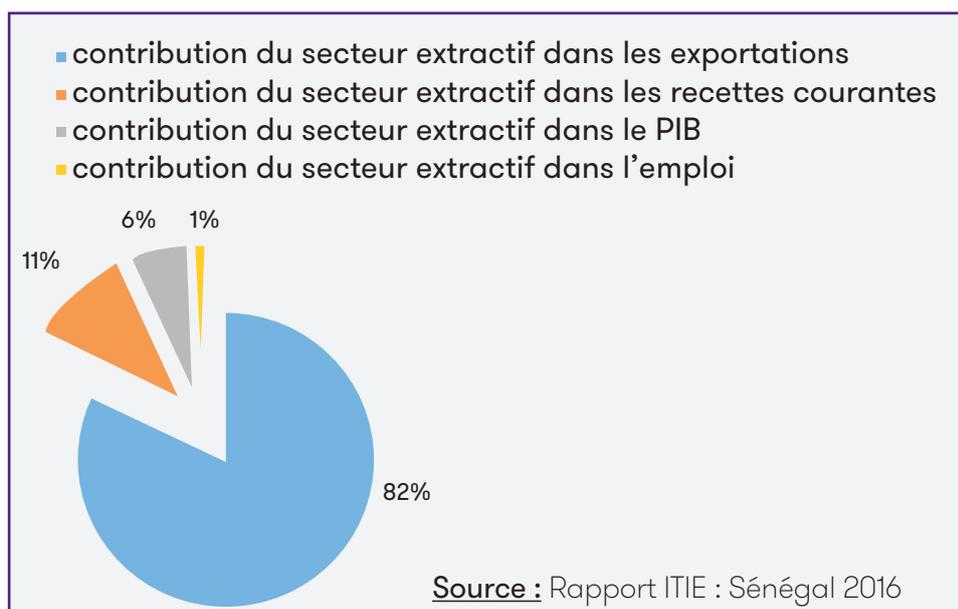
Grant Thornton note en outre que l'OFNAC a récemment présenté les résultats d'une étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal. Cette étude réalisée entre mai et juillet 2017, a calculé le taux de corruption à 14.1%. Elle a en outre estimé à plus de 118 milliards FCFA le montant des pots de vin demandés et/ou versés sur une année et a désigné les forces de sécurité comme étant les plus corrompues. Grant Thornton observe que les conclusions de ladite étude n'ont pas emporté l'adhésion de la plupart des parties prenantes.

Par ailleurs, l'OFNAC a récemment adopté son plan stratégique pour la période 2017/2021, qui appelle à la mobilisation de près de 13.8 milliards FCFA de ressources pour sa mise en œuvre. Les parties prenantes s'accordent pour considérer que le succès de ladite stratégie dépendra essentiellement de la volonté du gouvernement de poursuivre la politique de bonne gouvernance.

Concernant la gestion des ressources naturelles, rappelons l'importance de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), qui est un mécanisme visant à renforcer dans les pays riches en ressources minières et en hydrocarbures, la bonne gouvernance des revenus publics. La mise en œuvre de l'ITIE est supervisée par un comité regroupant des représentants de l'administration, du secteur extractif, de la société civile et de l'Assemblée Nationale. Le rapport 2016 est le quatrième du genre depuis l'adhésion du pays à ladite initiative.

Concernant la contribution du secteur extractif dans l'économie, le rapport 2016 vient confirmer les conclusions antérieures, que l'impact des activités dudit secteur est essentiellement perceptible sur les exportations, alors que sa contribution est marginale dans le PIB et quasiment nulle dans l'emploi.

### CONTRIBUTION DU SECTEUR EXTRACTIF DANS L'ECONOMIE



# Services Financiers

Le rapport du Forum Mondial sur la compétitivité 2017/2018 a identifié l'accès au financement comme la première contrainte de l'environnement des affaires au Sénégal. Ce diagnostic est confirmé par le rapport du Doing Business 2018 qui classe le Sénégal à la 142<sup>e</sup> place pour l'indicateur «Obtention des prêts», soit un recul de trois places par rapport au classement de l'année 2017.

Comme nous le soulignons dans nos éditions précédentes, les difficultés rencontrées dans ce domaine tiennent pour une large part à la qualité de l'information financière. Pour relever une telle contrainte, le Bureau d'information sur le crédit mis en place en 2015, a démarré ses activités en 2016 et a enregistré au 31 décembre de ladite année, un nombre de 121 184 clients dont 120 647 particuliers et 537 entreprises.

Ces résultats, certes encourageants, s'avèrent insuffisants pour gagner la confiance des organismes prêteurs et améliorer sensiblement le profil de l'indicateur «Obtention de prêts». Aussi s'avère-t-il important d'engager des campagnes larges et soutenues de communication, en vue de convaincre une clientèle qui demeure réticente, à fournir les informations nécessaires à la base de données.

Une bancarisation accrue peut aussi aider à l'amélioration de l'accès aux services financiers. Grant Thornton note que le pays continue à faire des progrès dans la densification du réseau des banques. Ainsi, un taux de bancarisation de 18.3% a été atteint au 31 décembre 2016, contre 16.98% un an plus tôt. Toutefois, ce taux demeure modeste, relativement à la moyenne de 25% notée chez les pays émergents.

Le Sénégal comptait en fin 2016, 26 établissements de crédit. Le nombre de guichets est passé de 392 en 2015 à 486 en 2016 avec une forte concentration de plus de 60% dans la région de Dakar.

[Source : Revue annuelle conjointe-RAC 2017]

Quant au développement du système Financier décentralisé (SFD), il participe à la diversification des services financiers. Ainsi, pour l'année 2016, l'encours de crédit a atteint 332.3 milliards FCFA, soit 2.9 % du PIB, pour une épargne collectée de 287.7milliards FCFA, soit 2.5% du PIB. Toutefois, la prudence doit être de rigueur car les données disponibles font ressortir un taux brut de créances en souffrance qui se situerait à plus de 4.6%, alors que l'UEMOA a fixé un plafond de 3%.

Une attention devrait aussi être prêtée à la finance islamique, qui constitue une autre piste pour améliorer l'accès au financement. Dans cette perspective, le gouvernement a mis en place en 2016, un cadre réglementaire pour le programme Waqf<sup>2</sup>, qui régit l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité du Waqf. En outre, des efforts sont en cours pour l'instauration d'un projet de création d'un système financier décentralisé islamique.

Enfin, le gouvernement prévoit la transformation institutionnelle du Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), en établissement financier de garantie, pour accroître les capacités d'intervention de cet instrument. Depuis le démarrage de ses activités au cours de l'année 2014, le FONGIP aurait accompagné plus de 2000 GIE et près de 900 entreprises. Toutefois, le FONGIP devra se conformer aux exigences du nouveau dispositif prudentiel de la BCEAO.

<sup>2</sup> Le Waqf, selon le droit musulman, est un bien dont la jouissance est donnée soit à un destinataire public, (waqf publics), soit à des membres spécifiques de la famille du donateur ou des tiers (waqf de famille), soit aux deux catégories de bénéficiaires (waqf mixtes). La constitution de waqf, dont la jouissance peut bénéficier à diverses œuvres de bienfaisance, a un impact direct sur le développement économique, le bien-être des populations bénéficiaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi ou de l'agriculture, comme cela est vérifié dans beaucoup de pays qui ont depuis longtemps assuré une protection juridique et économique à leurs biens waqf.

### CREDITS ACCORDES AU SECTEUR PRIVE % DU PIB

Indicateurs	2015	2016
Sénégal	34.1	33.4
Côte d'Ivoire	23.0	24.2
UEMOA	25.1	26.1

Source : FMI, perspectives régionales Octobre 2017

### PRINCIPAUX INDICATEURS DU SOUS-SECTEUR DE LA MICRO-FINANCE

Indicateurs	Réalisations	Cibles
	2016	2016
Crédit à l'économie	33,78	34%
Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles		
Nombre de succursales de banques et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	5,6	-
Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes		-
Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	-	-
Nombre de sociétaires de SFD	2646486	2736419
Encours de crédits des SFD (milliards de FCFA)	332,35	301

Source : Revue sectorielle 2016 de la Micro-finance et de l'Economie Solidaire et DRS-SFD (MEFP), Mars 2017

# Energie

Le rapport Doing Business 2018 a fait ressortir les progrès significatifs du Sénégal dans la gestion du secteur de l'électricité. En effet, Grant Thornton observe que le pays a obtenu le score de 60.76 pour la Distance à la Frontière concernant l'indicateur «Raccordement à l'électricité». Selon ledit rapport, il faut actuellement 75 jours au Sénégal pour obtenir un raccordement à l'électricité, comparativement à une moyenne mondiale de 92 jours et une moyenne africaine de 115 jours.

Des résultats positifs ont été aussi enregistrés dans les délestages qui sont passés de 900 heures en 2011, à 66 heures en 2016. Globalement, Grant Thornton note que le Sénégal pourrait sensiblement améliorer les performances du sous-secteur, à travers une plus grande fiabilité de la production et une transparence accrue dans la fixation des tarifs.

Grant Thornton rappelle que la résolution de la question de l'énergie figure au cœur des fondamentaux de l'émergence. L'importance de cette question se décline à travers deux (2) projets phares, à savoir le Plan de Relance Energétique Intégré (PREI) et le Plan Service Universel de l'Energie. Le PREI poursuit les objectifs suivants :

- (i) une disponibilité de l'électricité à bas coûts ;
- (ii) la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures ;
- (iii) une politique de mix énergétique ;
- (iv) une incitation à la production indépendante ; et
- (v) la réforme institutionnelle du secteur.

Pour le Plan Service Universel de l'Energie, son objectif est d'améliorer l'accès à l'électricité des populations en zone rurale.

Au plan des résultats, Grant Thornton note que le coût de production de l'électricité a baissé pour atteindre 45.17 FCFA/Kwh, bien en dessous de l'objectif de 56.17 CFA/Kwh.

Ce résultat a été obtenu, d'une part, par la baisse des cours des produits pétroliers et d'autre part, par une meilleure maîtrise des coûts de production qui ont aussi connu une baisse, grâce à :

- (i) des investissements réalisés dans la réhabilitation de certains équipements ;
- (ii) l'acquisition de nouvelles centrales ; et
- (iii) l'importation d'énergie en provenance de la Mauritanie.

Grant Thornton relève qu'une production supplémentaire est prévue en début 2018, avec la mise en service de la centrale de Sendou, d'une puissance de 125 Mw. Concernant le développement des énergies renouvelables, des progrès importants ont été notés avec les centrales de Bokhol, de Mekhé et de Mérina Dakhar, pour un total de plus de 60 Mw. L'objectif du gouvernement est de porter la production des énergies renouvelables à 380 Mw dès 2018.

Quant au taux d'électrification en milieu rural, il aurait atteint 33.2% en 2016, loin de l'objectif de 60%, qui n'a pu être réalisé en 2017. Des efforts importants sont attendus pour combler le retard accusé par certaines régions notamment Matam, Kaffrine et Kédougou.

Concernant les activités de la Société Africaine de Raffinage (SAR), la dynamique de 2016 devrait se maintenir avec une progression de 8.8% contre 7.7% en 2017, suite à la détente observée sur le marché du brut. En effet, la relative baisse des cours du brut a permis une relance des activités locales de raffinage avec une progression attendue des importations de brut contre une baisse significative des importations de produits blancs. Toutefois, Grant Thornton observe que les cours mondiaux des produits pétroliers connaissent actuellement une orientation à la hausse, qui pourrait conduire à une révision de la stratégie en cours.

## PRINCIPAUX INDICATEURS DU SOUS-SECTEUR DE L'ENERGIE

Indicateurs	Réalizations		Cibles
	2016	2017	2017
Coût moyen de production du KWH (FCFA)	45,17		56,17
Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)	1121		1223
Energie non distribuée à la clientèle (GWH)	30,4		24,9
Taux d'électrification rurale	33,20%		60%

**Source :** Ministère de l'Énergie et du développement des énergies renouvelables, Avril 2017

# Agriculture et Agro-business

L'importance accordée au sous-secteur agricole est illustrée par plusieurs projets phares inscrits dans le PSE. Il s'agit notamment :

- (i) du projet de développement de trois (3) corridors céréaliers ;
- (ii) du projet de relance de la chaîne de valeur arachide ; et enfin
- (iii) du projet de mise en place de cent cinquante (150) projets d'agrégation ciblés sur les filières à haute valeur ajoutée (HVA).

Deux autres projets phares en faveur du sous-secteur sont aussi prévus et portent sur le projet d'appui à l'agriculture familiale et la mise en place de trois (3) agropoles intégrés.

Les objectifs du projet de développement des trois corridors céréaliers sont :

- (i) la réduction du déficit de la balance commerciale sur les cultures céréalières (riz, mil et maïs) ;
- (ii) l'atteinte de l'autosuffisance en riz en 2017, avec une production de 1.6 millions de tonnes de riz paddy ; et
- (iii) la substitution de 30/50% de la farine de blé par les céréales locales.

Pour la campagne 2017/2018, les résultats préliminaires qui se dégagent des travaux de l'équipe Cilss-Fews, font état d'une estimation de production de 2 500 000 tonnes de céréales. Ce résultat refléterait une hausse de 17.7%, par rapport à la campagne précédente. Toutefois, Grant Thornton observe que cette performance, certes significative, constitue en réalité un rattrapage, dans la mesure où le chiffre de 2 541 000 tonnes était la cible retenue pour la campagne 2016/2017, qui s'est soldée par une production de 2.124.668 tonnes.

En outre, Grant Thornton relève que la production de riz paddy a été estimée à 1 015 334 tonnes, soit 63,4% de l'objectif du PSE mentionné plus haut. Par ailleurs, Grant Thornton observe que les achats à l'extérieur de riz blanc n'ont baissé que marginalement, comme en atteste le volume des importations qui ont atteint 966 000 tonnes au 31 décembre 2016. Ainsi, en tenant compte de la production locale et des importations, la consommation nationale avoisinerait les 1 600 000 tonnes de riz blanc. Au total, l'objectif d'autosuffisance alimentaire doit faire l'objet

d'un réajustement, en procédant d'une part à une actualisation de la consommation intérieure de riz et d'autre part, en fixant un nouvel horizon temporel pour l'atteinte dudit objectif.

Concernant le projet phare de relance de la chaîne de valeur arachide, le PSE avait fixé les objectifs suivants :

- (i) atteindre une production d'un (1) million de tonnes à l'horizon 2017 ;
- (ii) promouvoir l'arachide de bouche, et la substitution de 20/30% de la consommation d'huiles importées par des huiles d'arachide, par le renouvellement de l'outil industriel et la mise aux normes des unités de fabrication d'huiles artisanales.

L'analyse des performances de production montre que la cible du PSE avait été atteinte déjà en 2015, avec une production de 1 050 000 tonnes d'arachide. La récolte pour 2017/2018 a été estimée au niveau record de 1 400 000 tonnes. La campagne agricole 2017/2018 qui a connu des débuts difficiles a vu la décision du gouvernement de suspendre la taxe à l'exportation, pour permettre aux opérateurs étrangers de revenir sur le marché. En outre, la SONACOS devrait affirmer une forte présence, avec son objectif d'achat de 250 000 tonnes de graines, grâce à la disponibilité du financement.

Grant Thornton relève qu'il reste beaucoup de défis à relever pour renforcer la compétitivité de la chaîne de valeur arachide. Dans ce cadre, le gouvernement a identifié une série de réformes à mettre en œuvre parmi lesquelles l'on mentionnera les suivantes :

- (i) la reconstitution du capital semencier, avec comme objectif d'éliminer progressivement les semences écrémées au profit de semences certifiées ;
- (ii) la mise en place d'un environnement permettant un arbitrage équilibré entre les activités de commerce et l'outil industriel;
- (iii) un accroissement de la part de l'huile d'arachide dans la consommation ; et
- (iv) le désengagement de l'Etat de certaines activités, avec notamment la privatisation de la SONACOS. Grant Thornton rappelle que cette opération est prévue dans le Mémoire sur les politiques économiques et financières 2015/2018, et s'interroge sur sa faisabilité à court terme.

Concernant la mise en place de 150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA, l'objectif était de porter les exportations horticoles à 157 000 tonnes. Toutefois, les estimations préliminaires font état d'un volume d'exportations de 102 000 tonnes, soit 65% de l'objectif. Une série de contraintes est à l'origine des performances relativement limitées des exportations des produits horticoles, notamment la faiblesse de la logistique à l'exportation, les coûts élevés des facteurs de production et l'insuffisance des structures de conditionnement et de stockage.

# Tourisme

L'importance du tourisme dans l'économie du pays est reflétée par une contribution de 6.8% au PIB et par la création de plus de cent mille (100 000) emplois directs et indirects. Dans le cadre du PSE, le projet phare de zones touristiques intégrées a pour objectifs de renforcer le tourisme comme moteur de croissance d'export et d'emplois et de mettre en place 3 à 6 sites de développement à l'horizon 2023.

Les activités touristiques ont enregistré des résultats en hausse, avec notamment des arrivées en progression de 20.2% par rapport à 2015, procurant des recettes estimées à 430 milliards FCFA. Grant Thornton note que le taux d'occupation des lits s'est chiffré à 36 % et que l'objectif de 1 500 000 touristes n'a pas été atteint.

Concernant les services d'hébergement et de restauration, les activités devraient s'inscrire en hausse de 13,3% en 2017, contre 5.2% en 2016. La suppression du visa d'entrée et des droits de timbre sur les billets d'avion, la réduction de 50% des redevances de sureté et de la taxe passagers, figurent parmi les facteurs explicatifs de ce regain de dynamisme. Grant Thornton relève que la cible de 1 500 000 touristes est dorénavant fixée pour 2018, avec une perspective à moyen terme de trois (3) millions de touristes à l'horizon 2023.

Le secteur reste confronté à une série de contraintes dont le nombre limité de réceptifs répondant aux standards internationaux, une offre peu diversifiée, une insuffisance de main d'œuvre qualifiée et une érosion côtière qui limite les perspectives du tourisme balnéaire. Grant Thornton note que les difficultés majeures du secteur touristique ont été mises en exergue dans le «Travel & Tourism Report» du Forum Mondial 2017. Selon ledit rapport, le Sénégal se classe à la 111ème place sur 136 pour un score de 3.14 sur un maximum de 7 Le rapport fait ressortir un mauvais profil de l'indice compétitivité prix, qui fait du Sénégal l'une des destinations les plus chères au monde. Le tableau ci-dessous renseigne sur la nature des contraintes qui affectent le secteur et sur l'ampleur des actions à prendre, pour faire du tourisme un secteur générateur de croissance et d'emplois.

Grant Thornton note cependant que pour la période triennale 2018/2020, les investissements publics au profit du secteur devraient atteindre près de 91 milliards FCFA dont le projet de développement du tourisme des entreprises sur financement de la Banque Mondiale, et du projet d'aménagement des zones touristiques sur financement du Budget Consolidé d'Investissement (BCI). L'on mentionnera aussi, le projet du crédit hôtelier pour un montant triennal de 8.55 milliards FCFA dont 2.5 milliards FCFA pour 2018.

# Senegal

111st / 136

Travel & Tourism Competitiveness Index 2017 edition



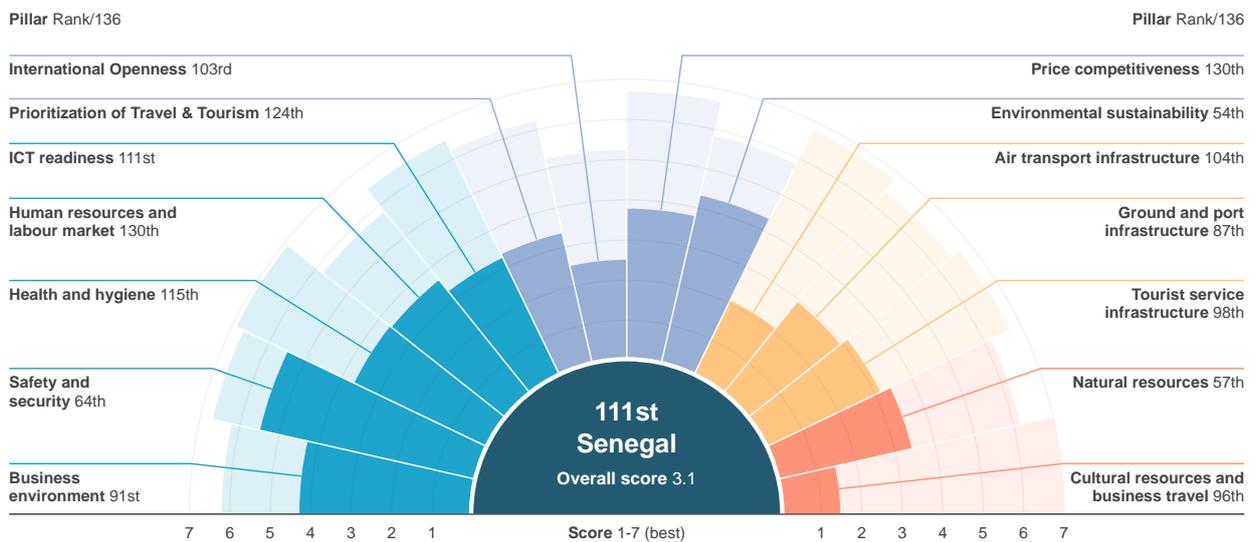
## Key Indicators

Sources: World Tourism Organization (UNWTO) and World Travel and Tourism Council (WTTIC)

International tourist arrivals	1,006,600	T&T industry GDP	US \$756.6 million
International tourism inbound receipts	US \$423.0 million	% of total	5.5%
Average receipts per arrival	US \$420.2	T&T industry employment	274,451 jobs
		% of total	4.7%

## Performance Overview

Key Score Highest score



## Past performance

Travel & Tourism Competitiveness Edition	2015	2017
Rank	112 / 141	111 / 136
Score	3.1	3.1

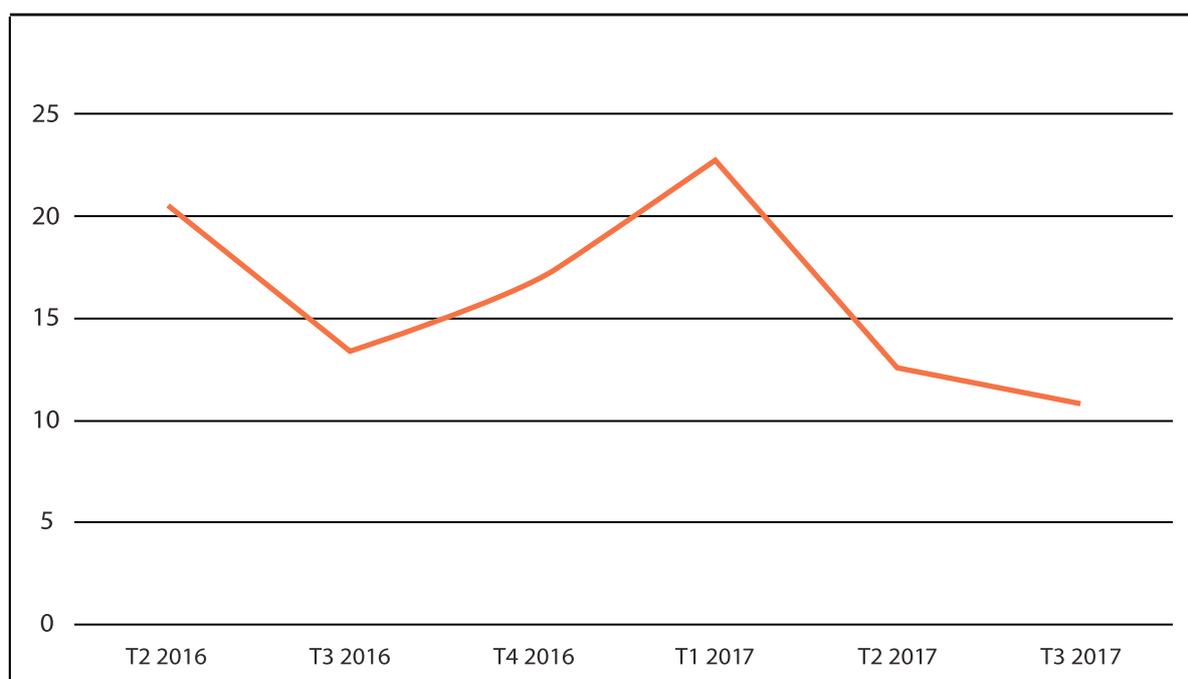
Source : [www.weforum.org](http://www.weforum.org)

# Emploi et Formation Professionnelle

Le problème de l'emploi, notamment celui des jeunes est au centre des préoccupations du gouvernement qui a mis en place une série d'initiatives en vue d'y apporter des solutions. Selon des données préparées par des organismes multilatéraux dont la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ce sont près de deux cent soixante neuf mille (269 000) jeunes dont 57% provenant du milieu rural qui arrivent annuellement sur le marché du travail. Or l'offre d'emplois ne dépasserait pas trente mille (30 000).

Pour mieux éclairer les options du gouvernement et des autres parties prenantes, dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes en la matière, les statistiques de l'emploi font l'objet depuis 2016, d'une publication trimestrielle par l'ANSD. Le graphique ci-dessous retrace les évolutions du taux de chômage.

## EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



Source : ANSD

Grant Thornton relève que le taux de chômage connaît des évolutions erratiques avec d'amples fluctuations d'un trimestre à l'autre. A ce stade, les explications de ces évolutions ne sont pas disponibles. A partir du graphique, il apparaît, qu'après avoir emprunté une trajectoire haussière entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 et le 1<sup>er</sup> trimestre de 2017, le taux de chômage semblerait décliner, pour atteindre son point le plus bas lors du 3<sup>e</sup> trimestre 2017. Les statistiques du 4<sup>e</sup> trimestre 2017, qui sont attendues pour fin mars 2018, pourront confirmer ou infirmer une telle tendance.

En tout état de cause, Grant Thornton rappelle que le taux de chômage était de 10.4% en 2011, qui constitue l'année de référence retenue dans la matrice des indicateurs de suivi du PSE. Sur la base du taux de chômage de 10.8%, calculé pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2017, il ressort que le pays a encore un long chemin à parcourir, pour s'approcher du taux de 5/6%, qui reflèterait une absorption significative des demandes d'emplois.

A cet égard, Grant Thornton note que le rapport Doing Business 2018 a mis en lumière la relation qui pourrait exister entre un climat favorable des affaires et la création d'emplois. Selon ledit rapport, des recherches ont tenté d'établir un lien entre la création d'entreprises et la création d'emplois. Globalement, le rapport mentionne que des travaux conduits en cette matière ont conclu qu'une amélioration d'un (1) point de pourcentage dans le score de la Distance à la Frontière, était associée à une réduction de 0.02 point de pourcentage du taux de chômage.

Concernant la formation professionnelle, l'action prioritaire porte sur le développement d'une offre de formation suffisante et adaptée à la demande. C'est dans ce cadre que le Sénégal a mis en place depuis 2015, le Projet de Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité (PFPEC). Ce dernier a fait l'objet d'une présentation dans notre édition de 2017.

Selon les données fournies par le gouvernement, 13% des apprenants sont inscrits dans les secteurs identifiés par le PSE comme porteurs de croissance. Il s'agit de l'artisanat d'art et industries culturelles, de l'agro-industrie et agroalimentaire, du tourisme-hôtellerie et restauration, des TIC et télé-services et du textile et confection. Aussi est-il important pour le Gouvernement de diligenter la mise en œuvre de nouvelles filières de formation professionnelle.

En outre, l'Etat a mis en place un dispositif national d'accompagnement des sortants de la formation professionnelle. En 2016, quelques 214 apprenants-sortants ont bénéficié de renforcement de capacités aux techniques de création d'entreprises et de développement de recherche d'idées d'emplois.

## PRINCIPAUX INDICATEURS DU SOUS-SECTEUR EMPLOI

Indicateurs	Réalisations	Cibles
	2016	2016
Nombre de jeunes demandeurs d'emplois placés en stage ou en incubation dans les projets et programmes du MJECC	3130	
Nombre d'Entreprises enrôlées par la Convention nationale Etat/Employeurs	31	50
Montant des financements alloués aux fonds nationaux de promotion de l'auto-emploi des jeunes (milliards de FCFA)	3	1,5
Nombre d'emplois créés dans les Domaines Agricoles communautaires (DAC)	11090	8582
Nombre de Groupements d'Entrepreneurs Agricoles mis en place dans les DAC	862	1000

Source : Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et la Construction citoyenne, Décembre 2016

# Le programme MCA au Sénégal

**E**n décembre 2015, le Conseil d'Administration du Millenium Challenge Corporation (MCC) sélectionnait le Sénégal pour développer un second programme intitulé «Compact». Suite à cette décision, le pays s'est engagé dans un exercice d'analyse des contraintes permettant d'identifier les entraves à la croissance économique.

En septembre 2016, le MCC et l'équipe technique du Sénégal avaient identifié deux contraintes majeures à l'investissement et à la croissance, notamment :

- (i) le coût élevé de l'énergie et le faible niveau d'accès à l'électricité ; et
- (ii) un environnement des affaires générateur de distorsions.

Dans le cadre du second Compact, quatre (4) projets ont été identifiés pour un montant de 815 millions \$, qui portent sur :

- (i) la diversification des sources de production d'électricité en vue d'une réduction des coûts de l'énergie pour les ménages et les entreprises ;
- (ii) l'amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural et péri-urbain ;
- (iii) la modernisation et l'extension des réseaux de transport ; et
- (iv) l'amélioration du cadre légal et réglementaire en vue d'un meilleur climat des affaires et d'un renforcement de la régulation du secteur.

Grant Thornton note que dans le cadre dudit programme, le gouvernement a prévu dans le PTIP 2018/2020, un montant global de 260 milliards FCFA. Les prévisions d'investissements sur ladite période ont été établies à 128.5 milliards FCFA dont 35.273 milliards FCFA pour l'année 2018.

Grant Thornton note que selon le MCC, l'entrée en vigueur du second compact pourrait intervenir au 3<sup>e</sup> trimestre 2019. Selon le calendrier retenu, il s'agira tant pour le Sénégal que pour le MCC, de boucler une étape importante en finalisant un certain nombre d'activités d'ici au 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

Pour la partie sénégalaise, il s'agira de :

- (i) réaliser toutes les études de faisabilité et environnementales ;
- (ii) mesurer les impacts économiques ;
- (iii) identifier les risques et les mesures d'atténuation ; et
- (iv) préparer la mise en place de la structure de mise en œuvre.

Pour le MCC, il s'agira de :

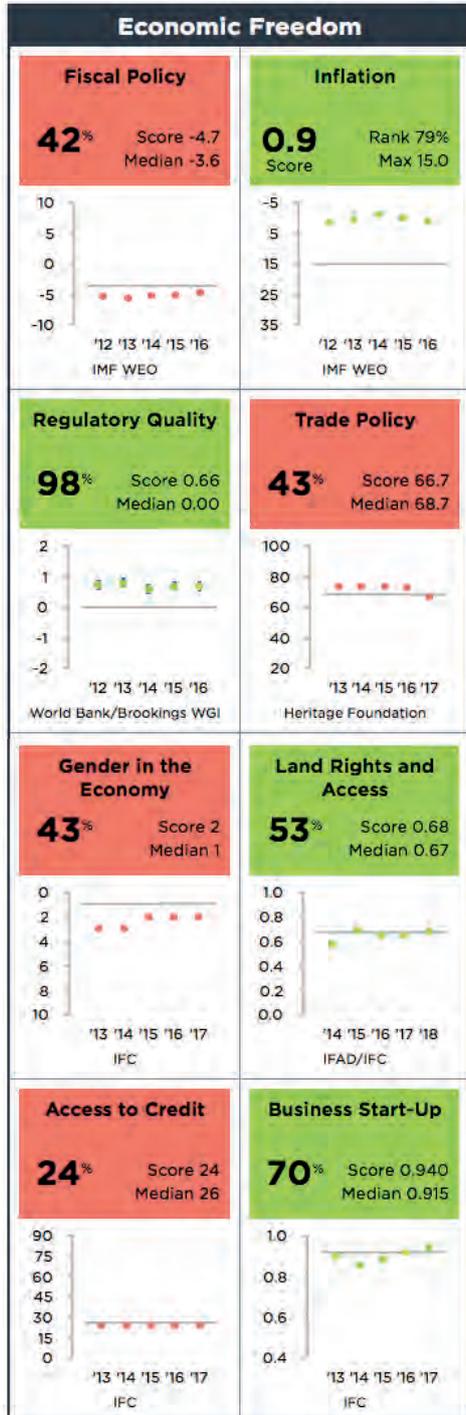
- (i) procéder à une évaluation complète des projets ;
- (ii) formuler des recommandations d'investissements à l'attention de la Direction Générale du MCC ; et
- (iii) notifier au Congrès des Etats-Unis l'intention du MCC d'entrer en négociation pour le Compact.

Dans la perspective de consolidation du développement à long terme du secteur énergie, une feuille de route sera élaborée. Cette feuille de route constituera un document de stratégie qui s'appuie sur la vision et les buts pour ledit secteur, tout en formulant les stratégies alternatives et une série de plans d'actions qui permettent d'opérationnaliser la vision ainsi retenue à l'horizon 2035. Cette stratégie contribuera à assurer la durabilité de l'impact du Compact et à tracer une perspective de croissance accélérée et de réduction de la pauvreté, dans le cadre d'une plus grande intégration régionale.

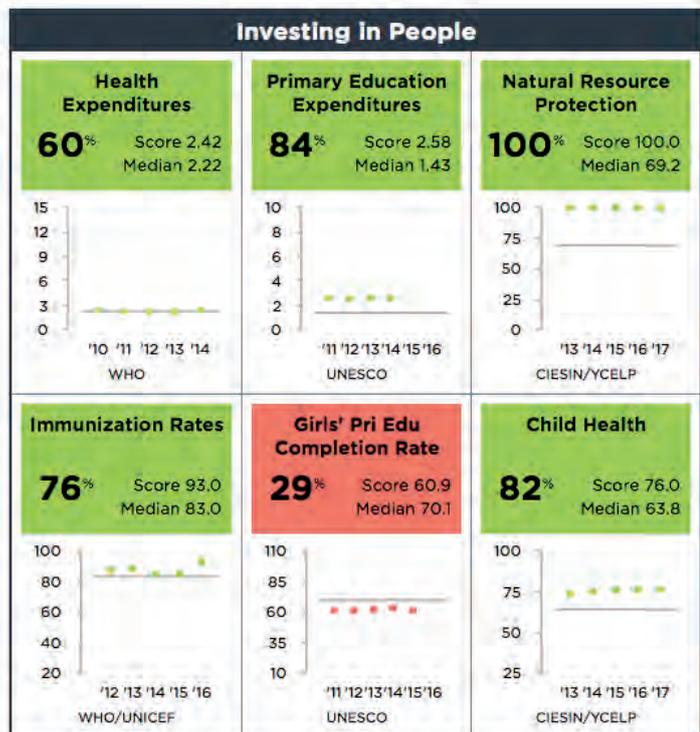
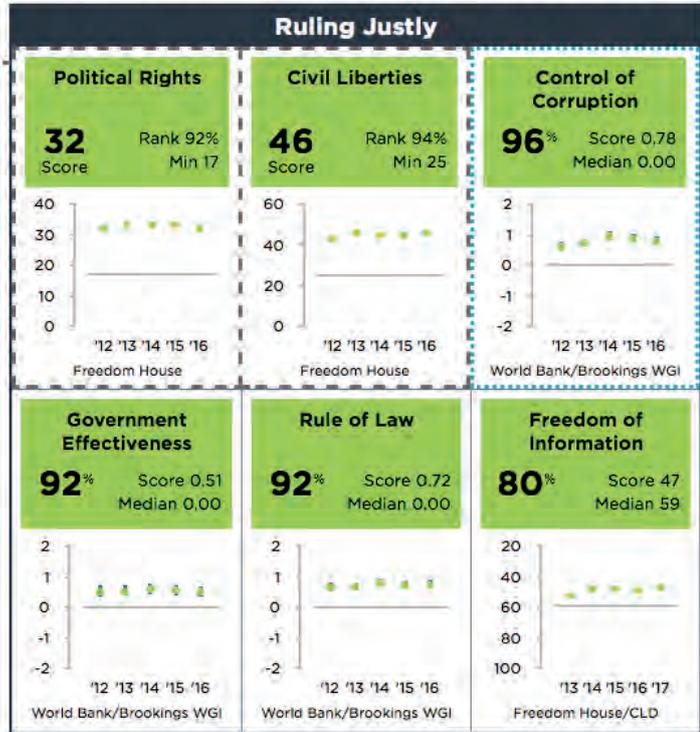
# Senegal FY18

Population: 15,412,000  
 GNI/Cap: \$950 (LIC)

Half Scorecard Passed ✓  
 Control of Corruption ✓  
 Democratic Rights ✓



For more information regarding the Millennium Challenge Account Selection Process and these indicators, please consult MCC's website: [www.mcc.gov/selection](http://www.mcc.gov/selection)



Source : [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)

# Budget 2018

**L**e budget se présente en équilibre en ressources et en charges à 3709.1 milliards FCFA, soit une augmentation de 10.8 % par rapport au budget 2017.

Le budget 2018 a été préparé selon les autorités pour refléter d'une part les orientations du scénario optimiste d'accélération de la croissance du PSE et d'autre part les objectifs déclinés dans le Mémoire sur les politiques économiques et financières 2015/2018. Plus précisément le budget s'inscrit dans la nouvelle trajectoire empruntée par l'économie du pays, celle d'une croissance forte du PIB, qui devrait atteindre 7.0% en 2018.

Le budget 2018 traduit en outre les choix du gouvernement d'allouer des crédits d'un montant significatif aux programmes sociaux et au lancement de nouvelles initiatives couvrant les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, du financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes.

Grant Thornton note que l'Etat s'attend à une bonne tenue des recettes fiscales qui devraient croître de près de 11.4% par rapport au budget 2017. Toutefois, en raison du changement de l'année de base pour le calcul du PIB, le gouvernement vise une pression fiscale mesurée par le ratio des recettes fiscales sur le PIB, à 16.2%. Ce nouveau chiffre indique que le Sénégal est bien en dessous du seuil de 20%, fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Grant Thornton relève, par ailleurs, que les dépenses ordinaires s'inscrivent globalement en hausse de 11.6% par rapport aux prévisions du budget 2017. Concernant la dette publique, l'encours global est projeté à 45.2%, ce qui donne une marge substantielle, en référence au plafond de 70%, fixé dans le cadre du Pacte de Convergence de l'UEMOA. Toutefois, le service de la dette pour 2018, est en progression de 23.5% et va absorber quelques 36% des recettes budgétaires.

Grant Thornton relève en outre, que le gouvernement a prévu un nouvel emprunt de 640 milliards FCFA. Cet emprunt contribuera à renforcer la trésorerie publique pour lui permettre de faire face à ses obligations.

Enfin, Grant Thornton note que l'article 4 de la loi des finances prévoit en son alinéa 2 une autorisation de contracter des dons, prêts et emprunts pour un montant de 1686 milliards. Or l'équilibre général de la Loi des finances requiert plutôt un montant de 1205 milliards FCFA. La différence de 481 milliards FCFA qui en résulte, ne trouve pas de contrepartie en charges.

## GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2018

RESSOURCES/RECETTES	L Fi 2018	DÉPENSES/CHARGES	L Fi 2018
<b>Recettes budgétaires</b>	2328.0	<b>Dettes publiques</b>	839.8
• Recettes fiscales	2211.0	• Intérêts	221.0
• Recettes non fiscales	117.0	• Amortissements	618.8
		Masse salariale	633.0
<b>Dons budgétaires</b>	47.0	Autres dépenses courantes	785.5
Recettes exceptionnelles	64.8	<b>Dépenses ordinaires</b>	2258.3
dont PPTE IADM	64.8	Dépenses capital ress. Internes	822.5
		• Exécuté par l'état	157.5
<b>Ressources internes</b>	<b>2439.8</b>	• Transferts en capital	665.0
Dons en capital	237.0	Dépenses capital ress. Externes	517.0
Tirages prêts projets	280.0	<b>Dépenses d'investissement</b>	1339,5
Emprunts	641.0		
<b>Ressources externes</b>	<b>1158.0</b>		
<b>Recettes budget général</b>	<b>3597.80</b>	<b>Dépenses budget général</b>	<b>3597.80</b>
Compte affectations spéciales	96.1	Compte affectations spéciales	96.1
Compte de commerce	0.2	Compte de commerce	0.2
Compte de prêts	13.8	Compte de prêts	13.8
Compte d'avances	0.8	Compte d'avances	0.8
Compte de garanties et aval	0.5	Compte de garanties et aval	0.5
<b>Recettes comptes spéciaux du trésor</b>	<b>111.3</b>	<b>Dépenses comptes spéciaux du trésor</b>	<b>111.3</b>
<b>Ressources loi de finances</b>	<b>3709.10</b>	<b>Charges loi de finances</b>	<b>3709.10</b>

Source : Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, Octobre 2017.

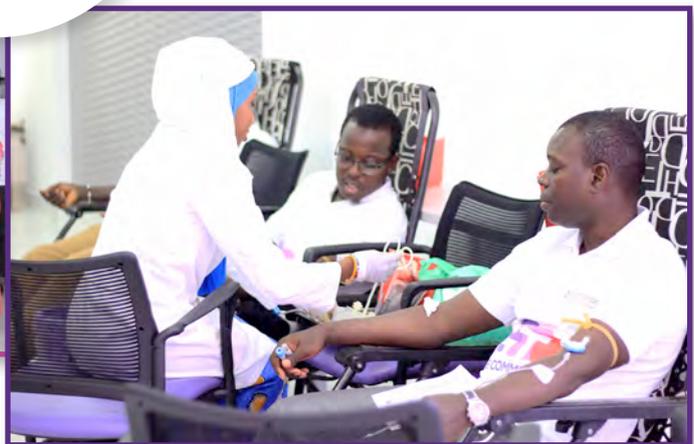
# Nos publications



# Croître avec notre communauté :

## Notre engagement RSE

- Education
- Santé
- Leadership féminin



**#GTinthecommunity**



BP 7642 - Dakar  
T 00 221 33 889 70 70  
F 00 221 33 821 10 70  
E [grantthornton@sn.gt.com](mailto:grantthornton@sn.gt.com)

[www.grantthornton.sn](http://www.grantthornton.sn)

© 2018 Grant Thornton Sénégal Tous droits réservés.  
Toute reproduction de la présente publication doit être soumise  
à l'approbation du cabinet.

Grant Thornton est la marque sous laquelle les cabinets  
membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de  
Fiscalité et de Conseil à leurs clients. Grant Thornton Sénégal  
est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd.  
Tous les cabinets membres de Grant Thornton sont  
indépendants au plan juridique, fiscal et managériale.